

N° de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 10 NOVEMBRE 2025 À 19H30**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil Municipal, tenue le 10 novembre 2025 à 19h30, à la salle municipale, sise au 1028, rang de l'Église à Saint-Eugène.

Monsieur le Maire Gilles Beauregard préside l'Assemblée et les conseillers suivants sont présents:

Siège #1	Bruno Simard
Siège #2	Catherine Daudelin
Siège #3	Marie-Josée Déry
Siège #4	Albert Lacroix
Siège #5	Louiselle Trottier
Siège #6	Norman Heppell

Tous formants quorum.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est 19h32, Gilles Beauregard déclare l'assemblée ouverte.

122-25

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil.

Il est proposé par Marie-Josée Déry, appuyé par Norman Heppell et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant l'item varia ouvert.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal du 1 octobre 2025

4. DÉPÔT DES RAPPORTS ET ADOPTION DES COMPTES

4.1 Rapports d'octobre 2025

4.2 Dépôt et adoption des comptes

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 Nomination du Pro-Maire

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE, INCENDIE ET CIVILE

6.1 Aucun

7. TRANSPORT

7.1 Autorisation de passage pour la saison 2025-2026 au MOTO CLUB DRUMMOND

7.2 Autorisation de passage pour la saison 2025-2026 au club de motoneige ASAN

7.3 Autorisation de passage pour la saison 2025-2026 aux LES MOTONEIGISTES DU CORRIDOR PERMANENT Inc



**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 10 NOVEMBRE 2025 À 19H30**

8. HYGIÈNE DU MILIEU

8.1 Aucun

9. SANTÉ ET BIEN ÊTRE

9.1 Aucun

10. URBANISME

10.1 Aucun

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Aucun

12. PÉRIODE DE QUESTIONS**13. CORRESPONDANCE****14. VARIA**

14.1 Aucun

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**ADOPTÉ****3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX****123-25****3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1 OCTOBRE 2025**

Il est proposé par Albert Lacroix, appuyé par Catherine Daudelin et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal du 1 octobre 2025 tel que présenté et rédigé avec dispense de lecture.

ADOPTÉ**4. DÉPÔT DES RAPPORTS ET ADOPTION DES COMPTES****4.1 RAPPORTS D'OCTOBRE 2025**

Les rapports suivants ont été déposé à la table du conseil :

Rapports des Pompiers :	5 sorties	3 108.73 \$
	Travaux	632.71 \$
	Pratique	1 094.25 \$
	Réunion officier	0 \$
	Formation	0 \$
Rapports des Premiers Répondants :	3 sorties	532.80 \$

sont déposés et classés au mérite.

124-25**4.2 DÉPÔT ET ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Albert Lacroix, appuyé par Marie-Josée Déry et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les comptes courants à payer figurant sur les listes en annexe et d'en autoriser le paiement.

Octobre 2025

Facture incompressibles acquittées; Factures déjà approuvées par résolutions et Remboursement de taxes et autres	254 551.05 \$
--	---------------

Liste des factures à approuver	45 787.01 \$
--------------------------------	--------------

N° de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 10 NOVEMBRE 2025 À 19H30**

Salaires	21 520.24 \$
	<u>ADOPTÉ</u>

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

125-25

5.1 NOMINATION DU PRO-MAIRE

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite assurer la continuité et l'efficacité des opérations municipales en cas d'absence du maire ou de vacances de ce poste;

CONSIDÉRANT QUE l'article 56 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) ainsi que l'article 66 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) prévoient la possibilité de désigner un conseiller au poste de pro-maire pour une période déterminée;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Bruno Simard, conseiller au siège no 1, accepte d'agir à titre de pro-maire pour la période du mois de novembre 2025 jusqu'au mois d'avril 2026 inclusivement;

CONSIDÉRANT QUE le pro-maire doit pouvoir assumer certaines responsabilités en remplacement du maire lorsque nécessaire, incluant la représentation auprès de la MRC et la gestion courante des affaires municipales;

Il est proposé par Marie-Josée Déry, appuyé par Catherine Daudelin et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater, monsieur Bruno Simard siège #1, pro-maire du mois de novembre 2025 jusqu'au mois d'avril 2026 inclusivement;

QUE le pro-maire assume toutes les fonctions et pouvoirs du maire en cas d'absence ou de vacance du poste, conformément aux dispositions applicables de la loi;

QUE le pro-maire remplace le maire dans l'exercice de ses fonctions si ce dernier est absent ou que le poste devient vacant;

QUE le pro-maire soit aussi le représentant de la Municipalité de Saint-Eugène à la MRC de Drummond en remplacement du maire lorsqu'il sera dans l'impossibilité d'être présent;

QUE le pro-maire soit autorisé à signer les chèques ou effets bancaires pour et au nom de la Municipalité de Saint-Eugène en remplacement du maire avec la Directrice générale / greffière-trésorière.

QUE la présente résolution abroge toute résolution antérieure relative à la nomination d'un pro-maire et demeure valide jusqu'à la nomination du prochain pro-maire.

ADOPTÉ

7. TRANSPORT

126-25

7.1 AUTORISATION DE PASSAGE POUR LA SAISON 2025-2026 AU MOTO CLUB DRUMMOND

Considérant que nous avons reçu une demande de passage au MOTO CLUB DRUMMOND;

Il est proposé par Bruno Simard, appuyé par Louiselle Trottier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le passage des motoneiges aux endroits suivants pour la saison 2025-2026:

1. 11^e rang, M. Paulin D'Anjou # 5 465 303 Traverse à la ferme lait Cèdres Inc # 5 465 545;
2. Rang Brodeur (point GPS 45.7801 lat. - 72.7131 long.), rejoindre la route des Érables sur moins d'un kilomètre jusqu'à l'interconnexion (sentiers existants 45.7749 lat. - 72.7204 long.) avec le sentier provincial qui rejoint le Club de St-Hyacinthe, direction Ste-Hélène;
3. Route des Érables, de M. Jean Smith et Louise Seyer côté Nord-Ouest # 5 466 018 Travers à M. Jean Smith et Louise Seyer côté Sud-Est # 5 466 033.

ADOPTÉ



**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 10 NOVEMBRE 2025 À 19H30**

7.2 AUTORISATION DE PASSAGE POUR LA SAISON 2025-2026 AU CLUB DE MOTONEIGE ASAN

Considérant que nous avons reçu une demande de passage du club de Motoneige ASAN;

Il est proposé par Marie-Josée Dery, appuyé par Norman Heppell et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le passage des motoneiges aux endroits suivants pour la saison 2025-2026:

1. Aux limites de la route des Loisirs et de la route Doyon à Saint-Germain de Grantham;
2. 1026, 11^e Rang et au 1110, 11^e Rang
3. Entre le 770 et le 812, rang 11

ADOPTÉ

128-25

7.3 AUTORISATION DE PASSAGE POUR LA SAISON 2025-2026 AUX LES MOTONEIGISTES DU CORRIDORS PERMANENT INC

Considérant que nous avons reçu une demande de passage de LES MOTONEIGISTES DU CORRIDOR PERMANENT;

Il est proposé par Marie-Josée Dery, appuyé par Norman Heppell et résolu à l'unanimité des conseillers de permettre au Club les motoneigistes du corridor permanent de passer sur le territoire de Saint-Eugène pour la saison 2025-2026, en traversant les routes suivantes : Rangs St-Hyacinthe et le rang Bibeau.

ADOPTÉ

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à la période de questions, diverses questions sont adressées au conseil.

13. CORRESPONDANCE

Diverses correspondance sont lues au conseil et classées au mérite.

14. VARIA

129-25

14.1 LOCATION POUR ENLEVER LES FILETS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une soumission pour l'enlèvement des filets de soccer;

CONSIDÉRANT QUE l'administration souhaite évaluer si le relevage de la partie inférieure des filets pourrait constituer une solution temporaire pour cette année;

CONSIDÉRANT QUE si cette option temporaire s'avère impossible ou non sécuritaire, il serait préférable d'attendre que le sol soit gelé avant d'effectuer l'enlèvement complet à l'aide d'une nacelle afin d'assurer la sécurité des travailleurs et d'éviter d'endommager le terrain;

Il est proposé par Marie-Josée Dery, appuyé par Bruno Simard et résolu à l'unanimité des conseillers QUE le conseil municipal mandate la personne responsable d'obtenir une confirmation sur la possibilité de ne relever que le bas des filets cette année;.

QUE, si cette option est réalisable et sécuritaire, elle soit privilégiée pour l'entretien temporaire des filets;

QUE, si cette option n'est pas réalisable, l'enlèvement complet des filets se fasse lorsque le sol sera adéquatement gelé, à l'aide d'une nacelle et selon la soumission reçue au montant de 574\$;

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation
130-25

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 10 NOVEMBRE 2025 À 19H30**

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Louiselle Trottier, appuyé par Norman Heppell et résolu à l'unanimité des conseillers de lever l'assemblée. Il est 19h51.

Je, Gilles Beauregard, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de véto. »

Gilles Beauregard
Maire

Marie-Eve Cholette
Directrice générale / greffière-trésorière